

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02/03/2022
N°25**

La séance est ouverte à : 19 heures

Présents : Mr LEBRERO ROGER, MAIRE, Mmes : GARNIER Pascale, MOREAU Natacha, SOUBRAS Monique, SUREL Delphine, URBAIN Agnès, MM : BOURDREUX Sylvain, GAGNIER Jean-Paul, MALET Philippe, METIVET Marc-Fernand, NICOLAZO Vincent, ZUZARTE José

Absents :

Excusés Excusé(s) : Mme WILSON Sophie-Emilie, M. SOULAT Sébastien

Secrétaire : Mr BOURDREUX Sylvain

3 Délibérations

1)Convention d'assistance technique départementale Assainissement Collectif.

Référence de la délibération : 2022-006

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'Assistance Technique en matière d'assainissement collectif liant le Conseil Départemental du Cher et la commune de Chezal-Benoît. Le Conseil départemental a souhaité faire évoluer son cadre d'intervention pour s'adapter au décret ministériel. Une nouvelle convention cadre a ainsi été adoptée lors de l'Assemblée départementale en date du 9/12/2019. Les modifications portent sur :

- la prise en compte du réseau dans le suivi des systèmes d'assainissement, et du nombre d'équipements d'autosurveillance à contrôler,
- la substitution de certaines visites et/ou ajout de contrôles selon la filière et la capacité de traitement de la station d'épuration,
- l'appui à la saisie des indicateurs dans SISPEA au moment de l'élaboration du RPQS,
- une réunion concernant le fonctionnement de votre système d'assainissement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil Municipal doit :

- **ACCEPTER** les termes cette convention d'assistance technique départementale en matière d'assainissement collectif.
- **AUTORISER** le Maire à signer cette convention

2)Cimetière : Reprise des sépultures choix de l'entreprise

Référence de la délibération : 2022-007

Monsieur le Maire accompagné de la commission cimetière a présenté au conseil municipal le projet de reprise des sépultures.

Trois entreprises ont été sollicités : CCE à FLEURY LES AUBRAIS, OGF collectivité à ISSOUDUN et MFB à LIGNERES et ont transmis leurs devis.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter le projet de choisir l'entreprise qui sera chargé des travaux, de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation et d'inscrire les crédits au budget communal.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTER d'engager les travaux de reprise des concessions
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet
- CHOISIR l'entreprise CCE de FLEURY LES AUBRAIS du fait d'un devis moins élevé avec des prestations supplémentaires (registre de suivi des exhumations, non fermeture du cimetière) pour un montant TTC de 14 196 euros
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires

3)Travaux voirie : Validation du devis pour la réfection d'un virage à "les Moreaux" remplace la délibération n°2021-040.

référence de la délibération : 2022-008

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un groupement de commande avec la CCPI pour la voirie a été accepté après délibération en juillet 2020. La commune doit donc respecter ce groupement de commande et traiter avec l'entreprise SETEC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le devis de la SETEC pour la réfection du virage des moreaux sur 50 mètres linéaires s'élevant à 6 489.54€ TTC. Ainsi que de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à ces travaux.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- VALIDE le devis de l'entreprise SETEC d'un montant de 6 489.54€TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ces travaux
- D'INSCRIRE les crédits au budget communal

Informations diverses :

Débat sur les projets à court et moyen terme afin de préparer les orientations budgétaires :

- Eclairage public
- Réseau eau potable, eaux usées et la source
- Vitreaux de la façade ouest de l'Eglise Abbatiale
- Acquisition de la maison 21 place du 8 mai 1945
- Cimetière : travaux mur de clôture
- Rénovation de la salle polyvalente et la salle des fêtes
- Aménagement des équipements de l'Etang communal du Moulinet
- Alternative aux pesticides pour les terrains communaux (jachères fleuries...)
- Investissement et entretien du réseau voirie (communal, intercommunal et départemental)
- Entretien des bâtiments communaux loués
- Halte-garderie itinérante : Kangouroule en perspective de renouvellement.

Le Maire, Roger LEBRERO



Sylvain BOURDREUX



GARNIER Pascale



Marc-Fernand METIVET



Vincent NICOLAZO



Sébastien SOULAT



Agnès URBAIN



Philippe MALET



Jean-Paul GAINIER



José ZUZARTE



Natacha MOREAU



Monique SOUBRAS



Delphine SUREL



Sophie-Emilie WILSON

